

Concurrence et démocratie

Antony Todorov, Nouvelle université bulgare, Sofia, antony.todorov@gmail.com

La concurrence est un concept qui marque profondément la pensée économique, mais aussi les sciences sociales plus largement. L'usage du mot dans les différents discours scientifiques ou non, démontre bien une ambiguïté – ce mot d'origine latine est, par exemple, utilisé très différemment dans le français et dans l'anglais. En anglais la traduction du mot français est « competition », un mot qui existe aussi en français avec une signification un peu plus différente – compétition en français se réfère le plus souvent aux activités sportives, et son synonyme est « émulation » ou « épreuve », systématiquement traduit en anglais comme « competition » aussi. (<http://www.linternaute.com/dictionnaire/fr/definition/competition/>).

En anglais le mot concurrence existe aussi, mais est utilisé différemment : *the simultaneous occurrence of events or circumstances* (proche du mot français « coïncidence »). Mais en anglais la signification de ce mot est en effet complètement opposée à celle en français : agreement in action (cooperation) or in opinion (consent) (<http://www.merriam-webster.com/dictionary/concurrence>). Ces différences créent parfois des malentendus, mais relèvent de la difficulté à concevoir ce concept, par ailleurs bien défini en théorie économique, comme concept des sciences sociales. Parlant de la concurrence s'agit-il d'une opposition, d'une confrontation, d'une collision, ou, au contraire, d'un consentement, d'une coïncidence, d'une collatéralité? Ou, peut-être, d'un concept qui décrit ces deux côtés de la vie sociale en même temps.

La concurrence en économie.

« La concurrence est un concept économique se définissant par l'existence sur un marché d'une rivalité entre les vendeurs et/ou les acheteurs d'un même produit. », explique un dictionnaire économique et financier (<http://www.journaldunet.com/business/pratique/dictionnaire-economique-et-financier/14488/concurrence-definition-traduction.html>) en ajoutant que le terme respectif en anglais est « competition ». Un autre dictionnaire traduit « libre concurrence » avec « free market economy » (<http://dictionary.reverso.net/french-english/une%20concurrence%20sauvage>).

Il s'agit ici d'un concept clé de la théorie économique, largement discuté depuis les théories classiques d'Adam Smith. La concurrence est la caractéristique du processus économique et produit, selon les théories classiques, une situation d'équilibre économique universel, même si ceci n'arrive pas tout de suite. La fameuse « main invisible » du marché est possible, pourtant, uniquement s'il y a une situation de concurrence « pure et parfaite ». Cette condition est fondamentale, car la concurrence dite déloyale (unfair) est jugée comme une pratique contraire au libre-échange, qui altère, déforme, corrompt cette « compétition équitable » entre des acteurs libres et autonomes. Mis à part cette vision idéale, voire utopique d'un marché complètement équitable, et donc libre, l'idée paraît bien fondée – la concurrence sur le

marché crée en soit une situation d'équité entre les acteurs. Car cette concurrence est perçue dans les termes de la compétition sportive : les participants sont sur le terrain de leur libre arbitre, à la fin il est entendu qu'il ait un vainqueur.

Les conditions de la concurrence « pure et parfaite » sont discutées dans la théorie économique au moins depuis les années 1920. Mais dans la période après la Deuxième guerre mondiale c'est la théorie de l'équilibre général qui produit une argumentation la plus élaborée de ces conditions. Kenneth Arrow et Gérard Debreu en font une théorie explicative dominante en macroéconomie.¹ Arrow était en sociologie politique l'auteur ayant introduit le concept du choix rationnel dans les comportements électoraux formulant ainsi le fameux « paradoxe démocratique » : si les citoyens étaient uniquement des êtres rationnels, ils n'auraient jamais voté, car leur vote individuel se dissipe dans une multitude et ne pourrait pas être jugé rationnellement par rapport aux risques et aux bénéfices attendus pour le votant.²

Arrow et Debreu définissent trois conditions pour la concurrence pure (le très grand nombre des acheteurs et des vendeurs, l'homogénéité des produits, la liberté d'entrée et de sortie du marché) et deux conditions pour la concurrence parfaite (libre circulation du capital et de la main d'œuvre et transparence de l'information pour tous les participants au marché). Ces conditions requièrent une liberté totale des acteurs et une absence de régulations administratives sur le marché, donc un cadre juridique antimonopoliste et antibureaucratique, qui assure l'équité de la concurrence, transformée aussi en compétition.

La concurrence dans la société

La question est de savoir, si telle conception de la concurrence ne doit pas être strictement restreinte dans le cadre limité de l'économie de marché, ou, élargir sa validité sur toutes les relations sociales? Une des critiques les plus classiques de cet élargissement de la validité de la concurrence est au sujet de la conception du darwinisme social. Le père-fondateur de cette théorie, Herbert Spencer (1820-1902)³, ne s'imaginait probablement pas les conséquences politiques de sa théorie.

Denis Touret dans son site « Les grands idéologues et les autres » (<http://www.denistouret.fr/ideologues/index.html>) résume la conception de Spencer : « Alors que le darwinisme est une théorie générale qui concerne l'évolution de toutes les espèces vivantes, le darwinisme social de Spencer est une application sociologique du darwinisme concernant l'évolution interne de l'espèce humaine. Le darwinisme social affirme que la compétition, la lutte pour la vie, affecte, à l'intérieur de l'espèce humaine, les différents groupes sociaux qui la composent (familiaux, ethniques, étatiques) de telle sorte que des hiérarchies se créent, qui sont le résultat d'une sélection sociale qui permet aux meilleurs de l'emporter... En conséquence, Spencer pense que toute protection artificielle des faibles est un handicap pour le groupe social auquel ils appartiennent, dans la mesure où cette protection a pour effet d'alourdir le fonctionnement du groupe et, donc, de le mettre en position

¹ Cf. leur premier article Kenneth J. Arrow and Gérard Debreu, « The Existence of an Equilibrium for a Competitive Economy », *Econometrica*, vol. XXII, 1954, p. 265-290.

² Cf. Arrow, Kenneth J. *Social Choice and Individual Values*, Yale University Press, 1951.

³ Cf. Spencer, Herbert. *Le droit d'ignorer l'Etat*, Les Belles Lettres, Paris, 1993.

d'infériorité face aux groupes sociaux rivaux. » Les libéraux traditionnellement utilisent cette argumentation pour justifier la non-intervention de l'État dans le domaine économique et social, intervention considérée comme handicapante pour la société. Mais les nazis en Allemagne mobilisèrent cette approche pour argumenter leur conception de l'inégalité des races.

En sociologie la concurrence a depuis la fin de la Deuxième guerre mondiale et à cause de l'expérience totalitaire nazie est vue d'un œil très critique. Ceci, d'ailleurs, semble bien logique en sciences humaines, qui définissent leur domaine comme celui d'un monde artificiel, créé par l'être humain, et qui ne peut pas être réduit aux phénomènes soumis à l'enchaînement naturel des causes et des effets.⁴ En sciences humaines il y a une stricte distinction entre nature et culture, entre phénomènes naturels soumis au déterminisme, et action humaine basée sur la liberté (le libre arbitre), c'est-à-dire sur l'éthique. La concurrence entre les espèces, telle qu'elle est définie dans la théorie de Darwin ne pourrait pas s'appliquer à la société humaine, qui par définition est artificielle, fondée sur les apparences, les conventions, enfin – sur un contrat social. S'il existe pourtant une concurrence dans la société humaine, elle est depuis longtemps maîtrisée et limitée par le droit et l'État, par les régulations éthiques, par les conventions. Même cette manifestation la plus évidente et la plus saillante de la concurrence – la guerre – est soumise depuis longtemps à des normes particulières que tâchent à réduire ses effets sauvages.

Déjà Thomas Hobbes explique que la concurrence est illimitée uniquement dans le « *status naturalis* », l'état de nature qui précède la civilisation (*bellum omnium contra omnes*), alors que l'état social ou politique est un état artificiel, basé sur le contrat. La concurrence (illimitée) n'a pas de place dans la civilisation, elle est remplacée par un ordre artificiel, basé sur un contrat rationnel. Cette idée s'inscrit largement dans les représentations des Européens depuis les débuts de l'époque moderne au sujet des peuples dits barbares ou arriérés, où la concurrence est sauvage, non maîtrisée, omniprésente. Il est difficile, ayant en vue cette tradition dans la pensée européenne, de comprendre comment certains néolibéraux comme Ludwig von Mises se représentent le marché comme quelque chose de naturel, alors que la régulation politique des activités économiques, considéré par lui comme socialisme, est artificielle, donc contraire à la nature des choses.

La compétition politique

La concurrence dans la vie politique est vue, elle, d'une manière plus subtile – elle est maîtrisée dans le sens de Hobbes par le contrat social, mais reste une réalité présente, qui joue un rôle important dans le processus politique. La politique, comme activité de maintien de la cohésion sociale, et aussi une gestion des diversités et des conflits dans la société. Cohésion entend aussi pacification, encadrement des conflits pour maintenir l'ordre social.

La politique a comme fonction essentielle la réduction de la conflictualité et donc – la limitation de la concurrence politique dans le cadre établi. Mais avec le développement de la

⁴ Renault, Alain. Humnaisme et sciences humaines. In : Mesure, Sylvie et Patrick Savidan (sous la dir. de). Le dictionnaire des sciences humaines. Quadrige / PUF, 2006, p.585.

démocratie moderne, comme régime représentatif basé sur les élections et le pluralisme politique, la concurrence politique acquiert une importance particulière – elle est le garant de la démocratie, elle assure le pluralisme, elle encadre le contrôle du gouvernement par l’opposition, elle permet l’alternance politique. Concurrence surtout pacifique, qui respecte l’existence de l’autre. Une concurrence en effet encadrée par la loi, les habitudes, les pratiques, les us et les coutumes.

La chute du mur de Berlin, métaphore de la chute des régimes communistes de type soviétique, produit une situation d’absence de débat sur le type de société. Selon la thèse bien influente de F. Fukuyama, il s’agit d’une victoire définitive de la démocratie libérale. Cette analyse exclut tout débat sur les modèles politiques à suivre, plus besoin de choix de société. La « fin de l’histoire », c’est la fin des idéologies, donc de la recherche de nouveaux projets sociaux. En effet, une telle vision prescrit la fin de la politique, le remplacement de l’action politique par la pure gestion des choses.

Si l’opinion semble persuadée de cela, la question se pose de savoir si les élections conservent toujours un sens, s’il n’y a plus de choix entre différents types de projets sociaux, quels sont les choix de type politique ? Le champ des choix en matière politique se rétrécit sensiblement, il ne s’agit que de choisir entre des options touchant la façon de gérer le présent, mais ne proposant, en effet, aucun projet pour l’avenir. Les champs de la politique elle-même se rétrécissent, en limitant les options des choix possibles, mais aussi en limitant la palette des questions politiques débattues.

Cette particularité de l’époque post-communiste permet de voir nettement que les élections deviennent un rituel de la démocratie, indispensable, mais néanmoins en quelque sorte obsolète, au moins pas assez efficace comme moyen essentiel pour le citoyen d’influencer le cours de la politique. Dans un livre récent avec le titre parlant « Contre les élections » l’historien et l’écrivain belge David van Reybrouck décrit les symptômes de la crise de la légitimité de la démocratie moderne représentative ainsi : la participation électorale baisse continuellement (de 85% les années 1960 en Europe de l’Ouest à moins de 77% maintenant – chiffres moyens pour tous les pays); le vote des électeurs devient beaucoup plus capricieux et beaucoup moins loyal; l’adhésion aux partis politiques diminue sensiblement.⁵ Pour déclarer : « Il se passe quelques chose de bizarre avec la démocratie : tout le monde semble y aspirer, mais personne n’y croit plus ». ⁶ Depuis la chute des régimes communistes en Europe centrale et orientale le choix démocratique semble bien s’élargir, mais l’enthousiasme à la démocratie s’éteint. La compétition des acteurs politiques augmente, s’acharne même, mais l’intérêt du public diminue.

Le « marché politique », si on utilise ici l’expression chère au choix rationnel, est plus concurrentiel, mais moins intéressant. L’offre dépasse la demande, mais ne la satisfait pas. Il y a un problème dans cette compétition électorale – elle est vue par un nombre grandissant de citoyens comme simple concurrence marchande entre des groupes économiques au sujet de la

⁵ Van Reybrouck, David. Contre les élections (traduit de néerlandais par Isabelle Rosselin et Philippe Noble). Babel, 2014, pp. 18-20.

⁶ Ibid. p. 11.

gestion de la cité. La démocratie représentative électorale semble arriver à ses limites, pour maintenir l'esprit démocratique il faut, selon van Reybrouck, le rénover avec l'introduction des pratiques de la démocratie représentative aléatoire, basée sur le tirage au sort.

Le tirage au sort pour les postes des magistrats en Athènes antique est considéré par Aristote comme une pratique démocratique, opposée à l'élection à majorité, celle-ci considérée comme pratique oligarchique.⁷ En effet les élections sont basées sur une compétition / concurrence entre les élites pour l'exercice du pouvoir. Le tirage au sort élimine la concurrence, ou plutôt, la réduit au pur hasard. C'est une pratique inclusive, qui permet à tout citoyen d'être à son tour gouvernant, et puis – gouverné, ce qui est la formule toujours d'Aristote pour la liberté politique. Dans cette perspective il est approprié de se poser de nouveau la question de la démocratie – est-ce qu'elle est un régime de concurrence, garant du pluralisme, ou un régime d'inclusion de tous les citoyens, qui élimine la concurrence pour l'exercice du pouvoir. La concurrence ne semble pas être la condition sine qua non pour la démocratie. C'est le pluralisme politique, la concurrence des idées, mais pas la compétition entre personnes.

Démocratie et marché

Le rapport entre la démocratie moderne et le capitalisme est un sujet bien débattu dans le domaine des sciences sociales. Les apologistes du capitalisme insistent sur la relation étroite entre les régimes démocratiques dans le monde et l'existence d'un système économique capitaliste performant – une relation qui assure la stabilité et la prospérité des sociétés pendant de longues époques au moins dans le monde occidental anglo-saxon. Les critiques du capitalisme (qui sont bien moins visibles surtout dans le monde postcommuniste après l'effondrement du système soviétique) de leur côté insistent sur le fait, que le capitalisme survit aussi bien sous les dictatures autoritaires et fleurit en Chine communiste, ce qui veut dire que la démocratie n'est pas nécessairement la condition d'existence pour le système capitaliste.

Plusieurs textes sur les définitions de la démocratie existent et le problème est toujours de choisir comme référence ceux qui sont les plus utiles pour la réflexion présente. Robert Dahl dans son ouvrage « Democracy and its Critics » (1989) explique que la démocratie comme idéal utopique n'existe nulle part, car ceci implique l'existence en même temps de cinq critères : une participation effective des citoyens, une égalité réelle du suffrage, un public éclairé sur les questions politiques et sociales, un contrôle effectif des citoyens sur l'agenda politique et un système inclusif qui assure l'égalité parfaite des citoyens dans leur accès aux décisions⁸. En effet il préfère appeler les pays les plus avancés politiquement des « polyarchies », des régimes politiques qui se construisent sur plusieurs centres compétitifs du pouvoir dans la société.

Ce n'est que dans ce sens que la démocratie peut être assimilée au marché – compétition de plusieurs centres du pouvoir. Mais d'autre part le marché est contraire par sa logique à la démocratie. Le marché, basé sur la concurrence, entretient aussi la possibilité d'exclure le

⁷ Aristote, Politique, 1294b.

⁸ Dahl, Robert. Democracy and Its Critics. Yale University Press, 1989, p.221-222.

perdant. La démocratie, comme régime politique, entend inclure tout le monde et, donc, exclure la concurrence entre les personnes.

Dans le discours dominant en politique économique aujourd'hui le concept de compétitivité (capacité de faire face à la concurrence) est perçu comme une donnée immuable. Elle est vue comme une caractéristique sine qua non de la prospérité économique et sociale, qui s'inscrit totalement comme le concept du libre-échange et du marché dans la logique du capitalisme contemporain. Le bon fonctionnement du marché n'est jamais une fonction de la compétition garantie, mais surtout de son cadre institutionnel qui garantit la justice et l'équité entre les sujets de la compétition. Comme dans une compétition sportive les règles et leur respect sont primordiales pour la légitimation du résultat même de la compétition. Ainsi le cadre institutionnel de la démocratie permet la légitimation des pratiques compétitives du marché car le régime démocratique perdrait son performance si le régime de compétitivité ne permet pas à chacun de profiter de la prospérité économique. La compétitivité et l'inclusion démocratique dans la société vont ensemble.

Bibliographie :

Aristote, Politique, 1294b.

Arrow, Kenneth J. and Gérard Debreu, « The Existence of an Equilibrium for a Competitive Economy », *Econometrica*, vol. XXII, 1954, p. 265-290.

Arrow, Kenneth J. *Social Choice and Individual Values*, Yale University Press, 1951.

Dahl, Robert. *Democracy and Its Critics*. Yale University Press, 1989, p.221-222.

Renault, Alain. *Humnaisme et sciences humaines*. In : *Mesure*, Sylvie et Patrick Savidan (sous la dir. de). *Le dictionnaire des sciences humaines*. Quadrige / PUF, 2006, p.585.

Spencer, Herbert. *Le droit d'ignorer l'Etat*, Les Belles Lettres, Paris, 1993.

Van Reybrouck, David. *Contre les élections* (traduit de néerlandais par Isabelle Rosselin et Philippe Noble). Babel, 2014, pp. 18-20.